

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2023

---

**NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION - (N° 1679)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE4

présenté par

M. Dive, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bony, M. Brigand, M. Cinieri, M. Descoeur,  
M. Di Filippo, M. Dubois, M. Dumont, Mme Genevard, Mme Louwagie, M. Marleix, M. Minot,  
Mme Petex-Levet, M. Schellenberger, M. Viry, M. Seitlinger et M. Forissier

-----

**TITRE**

Au titre du projet, substituer aux mots :

« adapter les dispositions du code du commerce relatives aux négociations commerciales dans la grande distribution »

les mots :

« lutter contre l'inflation concernant les produits de grande consommation »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'inflation est actuellement un problème majeur dans notre économie. Les citoyens ressentent de plus en plus la pression exercée sur leur pouvoir d'achat en raison de l'augmentation constante des prix des produits de grande consommation tels que l'alimentation, les produits ménagers et les carburants. Cet amendement propose donc un changement significatif dans l'objectif du projet de loi, reflétant une réponse proactive aux défis économiques actuels, répondant aux préoccupations immédiates de la population et à la nécessité de garantir un niveau de vie décent pour tous.